

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

ADHÉSION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

8 octobre 1970

SOUAZILAND

(Pour prendre effet le 8 janvier 1971.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 27 octobre 1970.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93 pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n° 5 à 8, ainsi que l'annexe A des volumes 604, 607, 634, 639, 643, 646, 648, 651, 653, 655, 689, 700, 704, 716, 735 et 749.